

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP^t : — » — 6 » — 11 » — 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMUS — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	AGÈN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{soir}	12 h. 55 ^{soir}	2 h. 37 ^{soir}	3 h. 52 ^{soir}	4 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^{soir}	4 h. 7 ^{soir}	12 h. 38 ^{soir}	11 h. 45 ^{soir}	
10 h. 47 ^{soir}	5 h. 45 ^{soir}	7 h. 40 ^{soir}	9 h. 27 ^{soir}	4 h. 18 ^{soir}	5 h. 17 ^{soir}	8 h. 40 ^{soir}	5 h. 45 ^{soir}	4 h. 39 ^{soir}	
				9 h. 55 ^{soir}		4 h. 44 ^{soir}	11 h. 7 ^{soir}	2 h. 30 ^{soir}	

Train de marchandises régulier :		Train de foire :	
Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.	Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.

Cahors, le 19 Avril.

La Conversion.

Le 18 septembre 1878, à Romans, M. Gambetta combattit la conversion en ces termes :

« Nous ne négligerons pas les intérêts matériels. Quant à moi, je suis convaincu qu'il faut avant tout sauvegarder la solidité du crédit de la France, qui nous a permis de prendre une première revanche. Qu'est-ce que la richesse ? C'est le produit du travail. Qu'est-ce que la République ? C'est le gouvernement des travailleurs.

« C'est le crédit français qui a permis de commencer les grands travaux, canaux, chemins de fer qui serviront à rapprocher les peuples par la liberté des échanges.

« C'est ce crédit qui a permis de doter largement les services généraux, l'instruction publique, les postes. C'est pour assurer ce crédit que je suis, pour ma part, opposé à la conversion de la rente, parce qu'il faut respecter les intérêts de ceux qui sont venus avec confiance apporter leur épargne dans les moments douloureux qu'a traversés la France. »

La France dit sur le même sujet :

Le Gouvernement est, paraît-il, décidé à faire la conversion ; les journaux officiels l'annoncent.

C'est une grave faute politique, financière et économique qu'on s'apprete à commettre.

C'est une grave faute politique, parce que les deux millions et demi de porteurs de 5 0/0 que l'on veut spolier, sans compensation aucune, d'un dixième de leur revenu, rendront la République responsable de la perte qu'ils vont subir.

C'est une grave faute financière parce que la conversion, telle qu'on s'apprete à l'accomplir, portera un coup terrible, et dont les conséquences se feront

longtemps sentir, au crédit de l'Etat.

C'est enfin une grave faute économique, parce qu'on va jeter le désarroi dans les affaires, en détruisant la confiance dans le plus gros de tous les débiteurs.

A un autre point de vue, c'est plus qu'une faute, c'est une mauvaise action qu'on va commettre.

Le nombre des inscriptions de 5 0/0 était au 31 décembre 1881, de 2,224,383, représentant une rente totale de 342 millions 350,693 francs, soit une moyenne de 154 francs. Que prouve cette moyenne ? Que le 5 0/0 est le mode de placement préféré par les petits épargneurs, qui veulent mettre le fruit de leurs privations à l'abri des aléas des affaires financières.

Qu'on n'oublie pas, en outre, que le 5 0/0 est, depuis 1872, le placement préféré par les déposants aux caisses d'épargne.

C'est à ces pauvres gens qu'on va dire : Nous réduisons votre revenu de 154 fr. à 138 !

L'opinion publique va s'élever contre les projets du gouvernement, exercer une pression irrésistible sur les membres du Parlement et leur apprendre que réduire ses dettes sans rien payer à ses créanciers, modifier ses engagements par un acte de sa propre volonté, n'est pas plus un acte honnête de la part d'un Etat que de la part d'un particulier ; que c'est en outre, de la politique dangereuse.

Députés et sénateurs républicains souvenez-vous des quarante-cinq centimes de 1848.

La crise Financière.

Le National :

La question financière s'emparera sans doute de l'attention de nos représentants, car c'est bien de cette question-là qu'on peut dire qu'elle est pourrie. Nous n'avons que trop tardé à en comprendre l'importance. L'année dernière encore, on s'obstinait à ne voir dans la lutte entre M. Léon Say et M. Alain Targé qu'une lutte de partis et une rivalité d'influence. On trouvait l'optimisme plus démocratique et la vérité était suspecte d'aristocratie. Parler trop franchement, c'était presque manquer de patriotisme, à en croire les zéloteurs de la dépense. Maintenant

les deux jeunes femmes à l'ambassade.

Diane était vêtue d'une robe de velours noir à longue traîne : la chair, d'un blanc velouté, émergeait du velours, paraissant d'autant plus blanche qu'elle se trouvait enveloppée de couleurs sombres ; une pluie de jasmis blancs s'éparpillait dans ses cheveux. Béatrice avait la même toilette.

Le comte Selvaggia ne vit que Diane.

Il y avait peu de monde ce soir-là ; le comte Selvaggia se ménageait souvent des heures de liberté qu'il consacrait à la musique, s'entourant d'artistes de premier ordre, qui tenaient tous à se faire entendre dans le salon de l'ambassade.

Dans le courant de la soirée, la comtesse, s'avançant vers Béatrice, la pria de chanter. La jeune femme y consentit ; sa voix était fort belle, elle la conduisait avec art et obtint un grand succès.

Le comte, après l'avoir félicitée, se tourna vers Diane et lui dit avec une inflexion de voix caressants :

— Vous allez tenir votre promesse, n'est-ce pas ? Je suis curieux d'entendre une élève de Paolo Sanzi.

Diane chanta : ce fut un étonnement général. Le comte croyait avoir affaire à une débutante ; elle était si jeune !

Profondément remué par ce talent d'artiste, son émotion fut assez vive pour qu'il ne trouvât rien à dire. Perdu dans ses pensées, la tête dans les mains, il ne songeait plus à ceux qui l'entouraient.

la querelle a cessé ; le déficit est clair comme le jour ; on ne conteste plus la nécessité d'avis. La sagesse des nations prétend qu'il n'y a rien de brutal comme un chiffre, mais ce proverbe a tort. Les chiffres se laissent longtemps manier et escamoter ; leurs avertissements ne se font pas écouter du premier coup. Ce n'est qu'à la longue, et quand on s'est trop moqué d'eux, qu'ils deviennent brutaux. Il est vrai qu'alors ils sont intraitables.

Nous avons tant fait la sourde oreille, qu'à la fin il faut bien entendre. Aujourd'hui les chiffres ne parlent plus, ils crient. Le déficit éclate. Nos dépenses grossissent toujours avec une rapidité effrayante ; nos recettes s'arrêtent ou n'avancent plus qu'à pas de tortue. On ne dissimule plus rien ; on ne déguise plus la croissante inégalité des deux moitiés du budget. L'ère des optimistes est finie.

L'ère des charlatans va commencer, si nous n'y prenons garde.

Revue des Journaux

La Petite République française :

La Petite République française, à la certitude que le cabinet actuel n'hésitera pas à prendre contre l'empereur Tu-Duc, telles mesures que lui paraîtront commander nos intérêts commerciaux et la sécurité de nos possessions de la basse Cochinchine.

Le Siècle :

Le Siècle, fait remarquer que le parti anarchiste s'affaiblit en se divisant, le ton des érudits qui parlent en son nom monte en aigreur et en violence ; ce qui doit nous tranquilliser, ajoute-t-il, c'est qu'ils font une telle dépense de forces en paroles qu'il ne leur en reste guère pour agir.

Le Parlement :

Le Parlement, demande que du moment où l'état de récidive est justement considéré comme une aggravation considérable de la culpabilité, en cas de récidive multiple on transforme la peine applicable au dernier délit, en une peine criminelle qui justifierait le renvoi du prévenu devant la cour d'assises.

La Paix :

La Paix, espère que les membres de l'union républicaine comprendront qu'il ont tout intérêt à maintenir, l'union dans le parti républicain et à ne pas éloigner par leur mauvaise humeur, les hommes politiques qui ne demandent pas mieux que de laisser dans un entier oubli les querelles passées.

La Vérité :

La Vérité, regrette que la loi sur l'armée et la loi municipale ne figurent pas en tête de l'ordre du jour de la Chambre.

Informations

Paris, 18 avril, soir.

On annonçait, hier, au Palais Bourbon, un prochain remaniement ministériel, qui porterait sur les deux portefeuilles des finances et des travaux publics.

M. Tirard, dont l'insuffisance en matière financière cause tous les jours de nouveaux embarras au Cabinet, quitterait définitivement le pouvoir et serait remplacé par M. Raynal, ministre des travaux publics. Serait-ce une solution !

Le ministère des travaux publics serait attribué à M. Rousseau, ancien sous-secrétaire d'Etat et ancien directeur des travaux publics.

M. Jules Ferry aurait renoncé à faire appel au concours de M. Léon Say, dans la crainte de s'aliéner la majorité républicaine de la Chambre. Jolie raison en face du péril social.

Nous croyons que ces nouvelles sont inexactes.

Il est très sérieusement question, dans le monde diplomatique, de M. Waddington pour le poste d'ambassadeur français à Saint-Petersbourg.

Seulement cette nomination n'aurait lieu qu'au mois d'août ou de septembre.

(National).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (44) du 19 Avril 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Parmi les brillants cavaliers qui occupaient les grands salons de l'ambassade, un d'entre eux ne cessait de regarder Diane ; c'était le prince Véliski, appartenant à la noblesse russe : grand et beau garçon à la mine franche, avenante.

Présenté à Diane par le comte Selvaggia, il se fit prévenant, attentif aux moindres désirs de la jeune fille, affirmant aux yeux de tous sa passion naissante. Le prince Véliski aimait la musique. Le comte Selvaggia le pria de venir le lendemain soir à l'ambassade, et il lui dit tout bas :

— Chut ! pas un mot ; la princesse Diane consent à se faire entendre demain pour nous seuls.

Le prince Véliski remercia vivement le comte et promit d'être exact au rendez-vous.

III

Le lendemain, le prince Salviati conduisit

homme.

Le comte la considérait, curieux.

— Eh quoi ! vous sauriez me résister ?

Elle répondit en souriant :

— Oui, j'aurais ce courage, si ce que vous me demandiez était injuste.

— Voici du nouveau. Eh bien ! tant mieux ! je suis fatigué des soumissions qui m'entourent, votre résistance m'amusera.

Il fut convenu qu'on se verrait souvent.

Le comte insista près de Béatrice, la suppliant de se joindre à eux et de chanter sur son théâtre, la jeune femme finit par céder. Le comte, fou de musique, dirigeait les répétitions des divers opéras chantés chez lui.

IV

— Ah ! le voici enfin le transfuge !

— Arrivez donc, beau ténébreux.

— Quelle est la coupable, Gontran ?

— Nommez-la tout de suite, il le faut.

— Oh ! le chevalier félon ! manquer à sa parole quand on l'a donnée, à la belle comtesse de Meung, c'est un crime sans excuses, cela.

— Laissez-moi respirer, de grâce.

Gontran de Montlieu souriait, tendant les mains à une foule de charmantes femmes. Se laissant tomber négligemment dans un vaste fauteuil, il continuait à distribuer des poignées de main aux jeunes gens qui l'entouraient. Il les regardait en dessous.

A suivre.

Le *Petit Niçois* annonce que, dans la vérification des comptes qui vient d'être faite à la caisse municipale de Villefranche (Alpes-Maritimes), on a constaté un déficit de 7 à 8,000 francs.

Le receveur municipal aurait tenté de se suicider en buvant un verre de pétrole.

La *Patrie* publie l'information suivante :

« Le gouvernement est, paraît-il, très impressionné par l'attitude des députés de retour à Paris, relativement aux projets sur la conversion de la rente.

» Plusieurs membres de l'Union républicaine et de la gauche radicale estiment que le moment est inopportun, et qu'il est préférable de connaître tout d'abord, les conventions qu'il y aura possibilité de faire avec les grandes Compagnies de chemins de fer.

» Comme il serait indispensable d'obtenir une imposante majorité au Sénat et à la Chambre, le ministre des finances ajournera probablement la présentation du projet concernant la réduction ou la conversion, jusqu'au mois de juin ou de juillet, peut-être même jusqu'à l'automne.

Le *Journal* dit : Nous apprenons de source sûre que le général Thibaudin se résigne à quitter le pouvoir ; mais il est bien décidé à ne donner sa démission, ni en conseil des ministres ni en conseil de cabinet : « Je me retirerai s'il le faut, aurait dit le ministre à ses collègues, mais j'entends donner ma démission à la tribune de la Chambre, et en donnant ma démission j'entends dire les causes qui l'ont amenée. »

Les journaux officieux démentent au contraire tous les bruits de changements ministériels.

Le *Temps* dit que les projets de loi concernant la réorganisation financière et administrative ne seront déposés que quand les négociations qui se poursuivent actuellement pour l'abrogation des capitulations seront terminées.

Paris, 18 avril.

Le gouverneur d'Angola a télégraphié au gouvernement du Portugal, que les Français ont occupé le 28 mars, Pontanégra, sur la côte occidentale de l'Afrique. Les indigènes ont résisté ; le croiseur portugais *Bengo* a protesté pour la forme peu régulière de l'occupation.

Les ministres et les députés revenant de Liverpool, sont arrivés à Paris, dans la matinée.

La troisième liste de souscription pour le monument de Gambetta à Paris, a atteint 9,908 francs.

L'*Intransigeant* ne croit pas que le général Thibaudin ait l'intention de donner sa démission.

LES ARMES A FEU ET LES GUERRES MODERNES.

On écrit de Berlin :

Un journal militaire prussien établit par des chiffres que depuis l'usage général des armes à feu dans les armées, les guerres ne sont pas plus meurtrières qu'auparavant. L'action et l'effet sont plus prompts, plus courts et plus décisifs. C'est une averse comparée à une pluie fine et persistante. Les pertes de soldats par suite de maladie ont considérablement diminué dans les guerres de la seconde moitié de ce siècle. Dans la guerre de Crimée, pendant l'hiver de 1854-55, les maladies ont enlevé aux anglais 10,000 hommes sur 29,000, tandis que dans la campagne de France, les allemands en ont perdu 12,000 par suite de maladie, contre 28,000 soldats restés sur les champs de bataille. En somme, les combats étaient jadis plus sanglants qu'aujourd'hui et les maladies beaucoup plus pernicieuses. A Kollin, les prussiens perdirent par ces deux causes 4 0/0 de leur effectif ; à 38 0/0 ; à Kunersdorf 40 0/0 La perte des autrichiens à Aspern fut de 30 0/0 et celle des français de 50 0/0 de leur monde. A Lutzen, les corps prussiens furent réduits de 30 0/0. A la bataille de Leipzig, le corps de York perdit 25 0/0 de son effectif dans une lutte de 3 heures. A Waterloo, le quart de l'armée anglaise fut détruite, tandis qu'à Sadowa, la perte des autrichiens ne

dépasse 11 0/0 et celle des prussiens 4 0/0. La proportion s'est élevée pour les allemands à Wœrth, Spicheren et Mars-la-Tour de 12 à 22 0/0.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La Galerie Fénélon

Nous recevons d'un honorable commerçant de la ville la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. C'est par la discussion des questions locales surtout, que les journaux se rendent vraiment utiles. Aussi, est-ce avec plaisir que nous ouvrons les colonnes du *Journal du Lot* à ceux qui désirent appeler l'attention publique sur un sujet quelconque intéressant notre cité. Nous remercions donc notre correspondant de la discussion qu'il entame aujourd'hui, sur un projet que nous croyons fort utile à nos concitoyens et dont nous avons exposé à grands traits les avantages dans ce journal. Nous accepterons avec le même empressement les critiques qui pourraient être formulées sur cette même question, car le projet n'aura qu'à gagner à être chaudement discuté. Nous tenons toutefois à dire à notre honorable correspondant, qu'en traitant de la *Galerie Fénélon*, nous n'avons pas développé une idée à nous, mais que nous avons été heureux de seconder la généreuse initiative d'un de nos édiles, sans cesse préoccupé des améliorations dont notre ville a si grand besoin.

Voici la lettre fort judicieuse du commerçant cadurcien :

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié, dernièrement, sous le titre : « *Un projet utile* » plusieurs articles qui méritaient d'attirer l'attention du public cadurcien par leur caractère d'intérêt local.

Que voyons-nous, en effet, à Cahors ? Nous constatons à chaque instant l'embaras du commerçant à s'installer, faute d'emplacement, et reculer devant les prétentions d'autant plus exagérées des propriétaires d'immeubles que ces derniers savent fort bien qu'on sera obligé, faute de mieux, de subir leurs loyers exorbitants.

C'est ainsi, que sur les galeries qui bordent nos boulevards, comme partout ailleurs du reste, les loyers ont subi depuis dix ans, des augmentations inouïes que les vieux locataires supportent sans trop murmurer, de peur de se voir dépossédés des magasins où ils ont péniblement attiré leur clientèle.

Or, que le projet dont vous avez entretenu vos lecteurs aboutisse — c'est-à-dire, que la *Galerie Fénélon* soit construite — et vingt-quatre beaux magasins surgissant avec le luxe et le confort que nos jeunes architectes savent donner aujourd'hui à leurs œuvres, et l'on verra aussitôt un essor nouveau se produire dans le commerce cadurcien, en même temps que baisser les prétentions des propriétaires actuels.

Il importe donc que le projet que vous avez livré à la publicité et dont tout le monde apprécie l'utilité, arrive bientôt à la réalisation. Il faut que l'intelligente municipalité, dont toute la population se plaint à reconnaître la compétence et l'activité, encourage par tous les moyens cette œuvre d'utilité publique ; qu'elle applanisse toutes les difficultés, qu'elle abrège toutes les lenteurs administratives qui pourraient se produire, qu'elle défende, en un mot, les intérêts du Commerce, car c'est par le Commerce seul, que Cahors peut sortir du marasme et de l'ornière.

Quant à l'exécution en elle-même, nul doute que les capitaux n'abondent et ne dépassent bientôt le montant de la dépense ; car, nos capitalistes sentent bien, qu'aujourd'hui surtout, le meilleur placement est la bâtisse et, dans l'espèce, chacun comprend que la *Galerie Fénélon* serait une opération exceptionnellement avantageuse.

Il convient donc de stimuler l'opinion sur ce sujet si important et nous ne doutons pas, M. le Directeur, que vous n'ouvriez les colonnes de votre journal à la discussion du projet, dont vous avez eu l'heureuse initiative.

Un Commerçant du Boulevard Gambetta.

Notre compatriote M. Bergougnoux (Jean-Ferdinand), médecin-major de 2^e classe, vient d'être désigné pour remplir cet emploi au 19^e bataillon de chasseurs à pied.

M. Cogne, inspecteur général de l'enseignement secondaire, a commencé lundi la visite des classes supérieures du Lycée de Cahors.

Notre compatriote, M. le lieutenant de vaisseau De Verninac de Saint-Maur, vient d'être nommé, par décret présidentiel, au commandement du *Yatagan*.

Par décret ont été nommés :

Conseillers à la cour d'appel d'Agen : MM. Delafont et Fournel.

Substitut près le tribunal de première instance d'Agen : M. Dobanch.

LE NOUVEAU CIMETIÈRE.

On nous écrit de Laguière, commune de Lacapelle-Cabanac :

Monsieur le Rédacteur,

Une bien touchante cérémonie avait lieu, le 9 du courant, dans l'église de Lacapelle-Cabanac.

Depuis longtemps, nous avons reconnu la nécessité d'un changement du cimetière ; celui que nous avons, adossé à l'église, était beaucoup trop exigü et, entouré de maisons d'habitation, il ne pouvait, à cet endroit, être agrandi, ni réparé.

M. Eugène Dulac, notre digne et vénérable maire, à qui nous devons déjà notre magnifique Couvent des Sœurs, a voulu aussi doter la Commune d'un cimetière vaste et bien exposé. L'ancien était comme divisé en deux parties, séparées par un étroit passage. Depuis déjà plus de dix ans, en prévision de l'avenir, personne n'avait été inhumé dans la première partie. Ce terrain vient d'être enlevé, et les restes vénérés de nos ancêtres, recueillis avec beaucoup de soin, avaient été déposés momentanément dans un endroit retiré de l'autre partie du cimetière.

Ces restes étaient là, attendant une sépulture.

Dans le nouveau cimetière, sous le beau piédestal de la grande croix, dont le plan a été dressé si artistement par M. Castagné et si bien exécuté par nos deux habiles ouvriers Longueserre et Rives, on avait creusé un Caveau pour y déposer ces restes vénérés.

Nous croirions manquer à la reconnaissance, si nous ne disions que la pierre, pour le piédestal et la croix a été donnée généreusement à la paroisse de Lacapelle-Cabanac par M. Miquel-Paris, de Puy-l'Evêque.

Notre bien-aimé pasteur a voulu et nous avons voulu avec lui, que ces restes si chers fussent encore l'objet d'un respect particulier. Quatre grands cercueils avaient été préparés pour eux. Un autre cercueil contenait les restes vénérés de M. Mondot, ancien curé de Lacapelle-Cabanac, où il avait passé quarante ans en faisant le bien.

Le dimanche, 8 avril, après les vêpres du jour, ces cercueils furent portés dans l'église pour les vêpres des morts. A l'issue des vêpres, notre pieux et zélé pasteur, avec le langage du cœur qui lui est familier, a prononcé une allocution remplie de grandes pensées. Il avait pris pour texte : *O mors rectum est judicium tuum*. « O mort que tes enseignements sont bons ! »

Le lendemain, un service solennel était célébré pour nos morts avec toute la pompe possible ; l'église était comble, et notre population si chrétienne avait tenu à honneur d'assister à cette cérémonie.

Après le service funèbre, le cortège s'est mis lentement en marche. Le cercueil de M. Mondot était porté par quatre jeunes gens ; les autres cercueils venaient ensuite, portés par un nombre considérable d'hommes qui se remplaçaient mutuellement. Arrivés au nouveau cimetière, le prêtre a béni le Caveau et les cercueils y ont été déposés. C'était près de huit heures.

Chacun s'est retiré l'âme pleine d'émotions et de douloureux souvenirs.

MARATUECH, à Laguière.

UNE PANIQUE CONJURÉE

On écrit de Catus :

Le treize avril, jour de foire à Catus, vers une heure du soir, la ville fut mise en émoi, par des cris de : *Prenez-garde !*

Que se passait-il ? Voici le fait dans sa simplicité : « Un vieux paysan avait conduit un taureau sur le champ de foire. Cet animal s'étant cabré, occasionna un petit déplacement. De là, les cris. Or, comme tout le monde ne craignait rien plus que de voir se renouveler à Catus les désordres qui se sont produits à Mauroux et ailleurs, on chercha à se sauver, à emmener prestement les bœufs. Certains propriétaires abandonnèrent même leurs bêtes. Le désordre tendait à devenir complet, lorsque les gendarmes de la localité, qui s'étaient rendus un compte plus exact de la cause de ce désordre, intervinrent et empêchèrent que personne ne sortit du champ de foire. Sans ces mesures énergiques, il est probable qu'il serait arrivé de graves accidents.

Le *Contribuable* dit qu'une hyène s'est échappée, joudi dernier, d'une ménagerie qui

venait de tenir la foire à Bergerac et s'est accablée contre une devanture de la place de l'Ormière. Vivement cernée, elle s'est réfugiée dans le tambour du magasin de M. Vincenot, marchand tailleur, place du Marché. On l'a de nouveau entourée et on a pu lui passer un nœud coulant autour du cou et la ramener dans la cage, à la grande satisfaction de tous les habitants du quartier.

La Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, dans sa séance du samedi 14 avril, a décidé de prendre le titre d'Académie.

Dans cette même séance, elle a décidé de s'adjoindre les notabilités littéraires ou scientifiques que leurs fonctions appellent à Montauban pendant quelques temps. Ces nouveaux membres prendront le titre d'associés résidents et seront au nombre de six.

On a procédé ensuite à l'élection de ces nouveaux membres. Ont été élus à l'unanimité : M. Batailler, ingénieur en chef du département ; M. Vauquelin, inspecteur d'Académie ; M. Verdier, professeur de mathématiques ; M. Fonsegrive, professeur de philosophie ; M. Landrin, professeur de rhétorique au lycée, et M. Lagrifoul, lieutenant-colonel du 11^e de ligne.

Le Crédit du Lot

Les actionnaires de la Société anonyme *Le Crédit du Lot*, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le dimanche 15 avril courant, à 3 heures du soir, dans les bureaux de la Société.

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Censeur, l'Assemblée a complété le Conseil d'administration conformément à l'art. 18 des statuts et renommé M. Mazières censeur pour l'exercice 1883.

Les comptes présentés par le Conseil d'administration ont été approuvés et le dividende a été fixé à 7 fr. 50 (net d'impôt) par action, soit 6 0/0 du capital versé, conservant en réserve une somme de 20,936 fr. 40.

Le dividende est payable, à la caisse de la Société, contre remise du coupon numéro 3.

LA COUR D'ASSISES DE LA DORDOGNE.

Le notaire Cliquet.

Les assises de la Dordogne jugent, en ce moment, le notaire, Mary Cliquet.

Ce notaire aimait la vie joyeuse, cette existence dispendieuse à laquelle les natures ardentes se livrent sans frein et sans raison, et à laquelle on ne peut pourvoir que par des sommes considérables qu'elles prennent n'importe où et par n'importe quels moyens.

Mary Cliquet rédigeait ses actes dans son étude à Mareuil, mais il voulait faire des actes dramatiques ; il rêvait d'habiter Paris, de s'y faire un nom dans la littérature, d'y gagner surtout force argent, comme si c'était facile ! et d'y avoir des maîtresses d'une exquisite beauté.

Il vient à Paris, en effet, avec une pièce de théâtre dans sa valise ; il présente son œuvre à Clony. Clony la reçut, et voilà pourquoi on vit sur l'affiche, pendant quelques jours, ce titre : *C'est la loi*. La loi fit une chute effroyable et ne reparut plus sur l'affiche. Cliquet avait l'âme trop bien trempée pour se décourager du premier coup. Il prépara une autre œuvre qu'il avait ébauchée à Mareuil et se mit en rapport avec M. de la Ronnat, directeur de l'Odéon.

A une autre époque de son aventureuse existence, Cliquet devint artiste lyrique ; il chanta au théâtre de Versailles les rôles de ténor, notamment John Brown, de la *Dame Blanche*.

Il se promenaient un jour sous les arcades de l'Odéon, lorsqu'il fut arrêté par des agents.

Voici, notamment, un des moyens qu'il avait employés pour se procurer de l'argent. A Paris, il court chez un banquier, et avec cet aplomb que la nature lui a donné, il lui demande 50,000 fr. à emprunter et il lui passe sa carte, où on lisait : « Comte de la Côte. »

— Vos références, demande le banquier ?

— S'adresser à M^e Cliquet, notaire à Mareuil.

Aussitôt Cliquet prend l'express et arrive à Mareuil en même temps que la lettre du banquier ; il répond et donne les meilleurs renseignements sur lui-même, sur le comte de la Côte, puisque les deux ne faisaient qu'un. Il avait des

terres, disait-il au banquier, dont l'étendue était incommensurable, et pas une hypothèque sur un si vaste domaine.

Il se dédouble, revient à Paris et reçoit chez l'homme de finances les 50,000 fr. désirés. C'est un vol bien accentué, mais c'est aussi du théâtre de la fiction, c'était le fort de Mary Cliquet.

Et il ne faut pas croire que ce notaire de province s'en soit tenu là. Il a fait une multitude d'autres tours plus ou moins pendables. Son acte d'accusation, a demandé deux heures et demie, pour sa lecture. On peut penser s'il renferme des méfaits nombreux.

Il établit un nombre considérable de faux. Le total des détournements qui lui sont reprochés s'élève à la somme de 240,000 fr.

Le verdict

Le verdict est affirmatif sur tous les points, sans admission de circonstances atténuantes. Cliquet est condamné aux travaux forcés à perpétuité et à 100 francs d'amende.

Les *Montagnards Béarnais*, dont le concert a obtenu, hier au soir, un réel succès, chanteront des morceaux liturgiques des meilleurs auteurs, demain matin, à la messe de 8 heures, à l'église St-Barthélemy.

Leur présence à la messe de la Cathédrale avait attiré, ce matin, une foule considérable. Les chœurs des montagnards ont été très appréciés.

LES VINS FALSIFIÉS.

Presque en même temps que les marchands de vin se réunissaient pour revendiquer la liberté du mouillage, du plâtrage, du vin de raisins secs, la Société centrale d'agriculture de l'Aube adressait à M. le ministre de l'agriculture une pétition, afin de demander la répression sévère de la vente des vins falsifiés.

Après avoir établi que le commerce de contre-façon réalise des bénéfices considérables aux dépens des producteurs de vin vrai, et au détriment de la santé publique, les pétitionnaires ajoutent :

« Si, en dehors des vins de fabrication malsaine, complètement prohibée, la loi tolère ceux qui sont faits avec des raisins secs, ce n'est qu'à la condition qu'il seront vendus comme tels ; or, pas un seul débit n'observe cette clause.

« Nous ne demandons pas de nouvelles lois, mais seulement l'application de celles qui ont été édictées par tous les législateurs pour défendre l'agriculture honnête. La loi punit la fraude dans les produits de consommation, comme elle la punit dans la fausse monnaie et les faux billets. »

On voit que les ouvriers ne sont pas seuls à se plaindre des mixtures qu'on leur fait ingurgiter sous le nom de vin. La viticulture proteste aussi contre les abus et réclame la stricte exécution des lois dont les marchands de vin requièrent si impérieusement l'abrogation.

LA LUNE ROUSSE.

La lune rousse a commencé dimanche dernier pour finir le 6 mai prochain.

On sait les inquiétudes que cause aux gens de la campagne cette lune, appelée *lune des abîmes* dans beaucoup de pays. Cette année, fort heureusement, le mois de mars a été froid, et la végétation n'est pas assez avancée pour que la lune rousse puisse causer de graves préjudices.

La gelée printanière, n'est d'ailleurs, à redouter que lorsque le temps est clair, que l'atmosphère a toute sa pureté, tout son calme et toute sa transparence. Or, depuis que nous sommes sous le régime de la lune rousse, le vent n'a point cessé de souffler et il y a toujours en plus ou moins de nuages dans le ciel.

D'après les dictons agricoles, il est de bon augure que les premiers jours de la lune rousse soient froids. C'est un signe que les derniers seront plus favorables. *Quand la lune rousse commence en lion, c'est-à-dire méchamment, elle finit en mouton, c'est-à-dire d'une façon douce.*

A Avignon, la gare des marchandises, petite vitesse, vient d'être détruite entièrement par un incendie produit probablement par la fermenta-

tion dans des balles de paille de maïs. Le mistral soufflant violemment, a neutralisé les efforts des pompiers. Les pertes sont estimées à deux millions de francs. Tout le monde a fait bravement son devoir.

VOL DE LETTRES CHARGÉES

Argentan, 12 avril.

Ce matin, à cinq heures, au moment où le facteur-entreposeur de la gare d'Argentan était absent de son bureau pour recevoir le courrier arrivant par le train du Mans, tous les chargements qui se trouvaient dans ce bureau ont été volés. On ignore l'importance de ce vol. La justice informe. On soupçonne que ce vol est l'œuvre d'une bande organisée qui a déjà commis, dernièrement, à l'Aigle, un vol identique.

Le caissier de la recette des finances de Sens vient de disparaître, laissant dans sa caisse un déficit de dix mille francs.

Le sieur Paulin, receveur des contributions indirectes de Bourbon-l'Archambault (Allier), vient d'être éconduit pour abus de confiance et détournement de fonds.

Dernières Nouvelles

Paris, 19 avril, soir.

La France dit que dans le cas de plus en plus probable où le portefeuille des finances deviendrait vacant, il serait de nouveau sérieusement question de l'offrir à M. Léon Say.

Des ouvertures lui auraient été déjà officieusement faites.

Le président du Conseil estime que c'est la solution des questions budgétaires et des difficultés actuelles dont dépend le choix qui sera fait pour la succession de M. Tirard.

Bourse de Paris.

Cours du 19 Avril.

Rente 3 p. %	79.50
— 3 p. % amortissable	80.50
— 4 1/2 p. %	110.75
— 5 p. %	112.55

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 17 avril 1883

Les affaires au 15 avril avaient si peu d'importance que leur liquidation a passé à peu près inaperçue. Dans de telles conditions, les reports ne pouvaient pas être chers. Le 5 0/0, qui paraissait hier, avoir perdu définitivement le cours de 113, la repris aujourd'hui sans difficulté, il a fermé à 113.37, en hausse de 52 centimes. Le 3 0/0 a remonté à 79.40, l'amortissable à 80.35.

Les affaires sont d'une extrême rareté sur les valeurs ; le Suez n'en a pas pas moins été relevé à 2,505.

La Banque de France ferme à 5,390, le Foncier à 1,350, la Banque de Paris 1,055, le Lyon à 1,570, le Midi à 1,115, le Nord à 1,925, l'Orléans 1,250

Les valeurs internationales sont restées à peu près stationnaires, sauf le 5 0/0 Italien en hausse à 91.40, le 5 0/0 Turc reste à 12, l'Unifiée Egyptienne à 385, la Banque Ottomane à 756.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 13 avril, a prononcé la déclaration de faillite de la Société des Usines électro-métallurgiques d'Autoul en liquidation, M. Vallet a été nommé juge commissaire et M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, 25, syndic provisoire.

Il résulte d'une communication faite par le liquidateur de la Compagnie de Sail-les-Bains que l'établissement a été vendu 140,000 fr. et que chaque obligataire touchera environ 10 fr. unique répartition.

Le liquidateur de l'ancienne Société l'économie industrielle et financière viennent les actionnaires qu'il leur sera fait une nouvelle distribution de 30 fr. par action à partir du 6 courant, au siège de l'ancienne société, 62 rue Lafayette.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n^o 5.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

Suivant exploit de M^e Balitrand, huissier à Cahors, en date du seize avril mil huit cent quatre-vingt-trois, il appert que la dame Marie Masbou, sans profession, épouse du sieur Louis Couderc, limonadier, demeurant et domiciliée avec lui à Cabrerets, a formé contre ledit sieur Louis Couderc, une demande en séparation de biens, et que M^e Sabourin, avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors, demeurant en ladite ville rue du Lycée, numéro cinq, a été constitué pour ladite dame sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le dix-huit avril, mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : SABOURIN.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n^o 5.

VENTE

SUR

SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE DE

Saisie immobilière

EN UN SEUL LOT

A l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, de divers immeubles situés dans la commune de Saint-Denis, canton de Catus, saisis au préjudice du sieur Guillaume Garrigou, propriétaire et aubergiste, demeurant et domicilié dans ladite commune de Saint-Denis, canton de Catus.

Mises à prix :

Deux mille trois cent cinquante francs, ci. 2,350 f.

La nouvelle adjudication aura lieu le samedi cinq mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Balitrand, huissier à Cahors, en date du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré, dénoncé le trente du même mois par exploit du même huissier, aussi visé et enregistré, le tout transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-deux, volumes 83 et 84, numéros 38 et 4^{er}.

Il a été procédé, à la requête du sieur Pierre Valette, ébéniste et marchand de meubles, demeurant et domicilié à Cahors.

Au préjudice du sieur Guillaume Garrigou, aubergiste et maître d'hôtel, demeurant et domicilié à Saint-Denis (Catus), à la saisie réelle des immeubles indiqués dans le procès-verbal de saisie immobilière.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à l'adjudication des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont eu lieu le cinq août mil huit cent quatre-vingt-deux, et le tribunal, en donnant acte des dites lecture et publication, a fixé l'adjudication à l'audience des vacations du lundi deux octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Toutes les formalités ayant été remplies, le sieur Garrigou, fils, s'est présenté par le ministère de M^e Billières, et a demandé que divers immeubles compris dans la saisie et lui ayant été donnés par contrat de mariage, par le sieur Garrigou, son père, partie saisie, fussent distraits de la vente.

Maitre Sabourin, au nom du sieur Valette, saisissant, ayant contesté le bien fondé des prétentions du sieur Garrigou fils, le tribunal a, à la date du deux octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, rendu un jugement dont le dispositif est ainsi conçu :

Par ces motifs, le tribunal, oui les avoués des parties en leurs dires et réquisitions, ensemble Monsieur Treilles, substitut de Monsieur le procureur de la République, en ses conclusions verbales, motivées et conformes, jugeant en première instance et à la charge d'appel, et statuant par un seul et même jugement, tant sur la demande en remise que sur la demande en nullité et en distraction, rejette la fin de non recevoir et avant de fixer le jour de l'adjudication, charge M. Valette, expert à Calamane, d'adapter sur les lieux la saisie pratiquée par Pierre Valette et le contrat de mariage du quinze juin mil huit cent quatre-vingt ; de rechercher quels sont les immeubles donnés par le père au fils, en nue propriété et en usufruit, de borner et de limiter les immeubles donnés en usufruit, de prendre tous renseignements propres à éclairer la religion du tribunal ; lequel expert est dispensé de la prestation du serment et autorisé à procéder sur le vu de la minute du présent jugement. Dit que les dépens seront considérés comme frais ordinaires de poursuite.

En exécution de ce jugement, l'expert nommé a procédé à la mission qui lui avait été confiée et a dressé un rapport qui a été signifié aux avoués en cause, avec avenir pour l'audience du dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-trois.

A cette audience, le tribunal a rendu un jugement dont le dispositif est ainsi conçu :

Homologue en la forme et au fond le rapport dressé le dix-neuf novembre dernier, par M. Valette, expert. Ce faisant, ordonne la distraction de la saisie et du cahier des charges, au profit d'Augustin Garrigou, fils, en toute propriété des immeubles formant les numéros cinq cent quatre-vingt-neuf pour vingt-un ares soixante-douze centiares, de ceux formant les numéros cinq cent quatre-vingt-onze pour vingt-cinq ares vingt centiares et le numéro six cent cinq pour vingt-quatre ares vingt-cinq centiares, le tout de la section A du plan cadastral de la commune de St-Denis.

Ordonne qu'après les adjudications partielles des huit lots compris au présent cahier des charges, les lots seront blottés et remis en vente sur la mise à prix du montant total des dites adjudications partielles, et fixe au quatorze avril prochain, le jour de l'adjudication.

Par jugement en date du quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, lesdits immeubles ont été adjugés au sieur Matet, propriétaire et officier de santé, demeurant et domicilié au lieu de Moussac, commune de Giadou, canton de Cazals, moyennant le prix principal de deux mille francs.

Par acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, le sieur Gilbert Antoine, boulanger, demeurant et domicilié à Cahors, ayant M^e Sabourin pour avoué, a déclaré

faire une surenchère du sixième sur le prix d'adjudication dont s'agit, et porter son enchère à la somme de deux mille trois cent cinquante francs ou les charges.

Cet acte de surenchère a été dénoncé le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à M^e Billières, avoué du sieur Garrigou, partie saisie, et du sieur Matet, adjudicataire et à M^e Sabourin, avoué du sieur Valette, poursuivant avec avenir pour l'audience de samedi, cinq mai, mil huit cent quatre-vingt-trois, pour voir valider ladite surenchère et procéder à une nouvelle adjudication.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes poursuites et diligences dudit sieur Antoine Gilbert, boulanger, demeurant et domicilié à Cahors, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, M^e Sabourin, demeurant en ladite ville rue du Lycée, numéro cinq.

Il sera procédé, le samedi cinq mai, mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice après l'accomplissement des formalités légales à la vente sur surenchère du sixième à suite de saisie immobilière des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^o Une vigne sise au Plantou, commune de Saint-Denis, formant le numéro 468, section A de la matrice cadastrale de cette commune, d'une contenance approximative de trois ares cinquante centiares ;

2^o Une terre au même lieu du Plantou, commune de Saint-Denis, formant le numéro 469, section A de la matrice cadastrale de cette commune de contenance environ de vingt-trois ares ;

3^o Une terre située dans la commune de Saint-Denis, formant le numéro 589, section A de la matrice cadastrale de cette commune, d'une contenance approximative de dix ares quatre-vingt centiares ;

4^o Une terre à Saint-Denis, formant le numéro 591 P section A de la matrice cadastrale de cette commune, d'une contenance approximative de trois ares ;

5^o Un bois sis à Pech-Redon, commune de St-Denis, formant le numéro 372, section A du plan cadastral de cette commune, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares ;

6^o Un pré à Saint-Denis, formant le numéro 605, P section A du plan cadastral de cette commune, d'une contenance approximative de douze ares douze centiares ;

7^o Une vigne sise au lieu appelé Vigne Grande, commune de Saint-Denis, formant le numéro 761 P, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance approximative de six ares cinquante centiares ;

8^o Une friche au même lieu appelé Vigne Grande, commune de Saint-Denis, formant le numéro 762 P section A de la matrice cadastrale de cette commune de contenance environ de deux ares dix centiares ;

9^o Une terre sise au lieu appelé Bouysson-Nègre, commune de Saint-Denis, formant le numéro 764 P, section A de la matrice cadastrale de cette commune, d'une contenance approximative de vingt-huit ares dix-sept centiares ;

10^o Une châtaigneraie au même lieu de Bouysson-Nègre, commune de Saint-Denis, formant le numéro 774 P, section A du plan Cadastral de cette commune, de contenance environ de cinq ares ;

11^o Un bois à Laserre, commune de Saint-Denis, formant le numéro 782, section A du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-sept ares ;

12^o Un pré situé au Moulinet, commune de Saint-Denis, formant le numéro 1044 P, section B, du plan cadastral de cette commune, de contenance approximative de deux ares soixante-dix centiares ;

13^o Un pré sis à la Devèze, commune de Saint-Denis, formant le numéro 510 P section P, de la matrice cadastrale de cette commune, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares quatre-vingt centiares.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1838, il est déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles dont s'agit, qu'elles devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, le cinq mai, mil huit cent quatre-vingt-trois sur la mise à prix suivante :

Mise à prix

Deux mille trois cent cinquante fr., ci. 2,350 fr. Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : SABOURIN.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Jeu de 19 avril 1883.

Représentation de M^{lle} Marlard, 1^{re} chanteuse

La Fille de Mme Angot

Opéra comique en 3 actes, mus. de Lecocq.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Léon PÉRIEUX, Instituteur à Fyngaças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,623. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
 Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc.
 Paris, 378, rue Saint-Honoré.

NADAUD (GUSTAVE). — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON.
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
 MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papetiers.

21 RÉCOMPENSES
 1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur
 DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE

ÉLIXIR DES VOSGES
 TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
 PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.
EXCELLENTE OCCASION
 A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE
 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
 VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
 HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
 RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.
 Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
 La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
 Tous les Envois sont faits franco.

SOURDS ! ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures : M^{me} Marie Lavialle, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans; M. Senéquier, à la Môle (Var), d'une de trente ans; M. Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; M. Morand, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
 ROUGES et BLANCS à BASE DE VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE
 Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX
 Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; signataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.
 Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.
 Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.
 SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX
 Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).
 VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE
COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.
 J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

MACHINES A COUDRE
 De la Maison BARIQUAND et Fils
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

NICOCIDE est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et purifie l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 boîtes 21 timbres. — Adresse : Capmartin, à Baye Girard.
 VENTE A CREDIT D'OBIG. DU CREDIT FONCIER
 PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS
 12 Tirages de 18 Lots de 100,000 fr.
 Le 1^{er} paiement donne droit aux tirages.
 Note explicative envoyée franco sur demande.
 Caisse de l'Épargne, 17, B^{is} Rochefoucault, Paris.
A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!
 Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.
RECOURVEMENTS
 SANS FRAIS ET A BREF DÉLAI
 M. Erévost, 112, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 8 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE
QUINA LAROCHE
 ÉLIXIR VINEUX
ANÉMIE, SANG PAUVRE,
MANQUE D'APPÉTIT
DIGESTIONS MAUVAISES
FORMATIONS DIFFICILES
RACHITISME
FIÈVRES
 Convalescences de FIÈVRES
 PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph^{is}.

EAU ZÉNOBIE
 ultra
 LA COULEUR
 DES CHEVEUX
 non
 SEULE PARFAITE
 POUR RÉTABLIR
 le teint, les yeux, la chevelure, mais aussi lotion bienfaisante qui entretient et fortifie le cheveu et le recolorant.
 SEULE DÉPOSITAIRE FONDÉE EN 1807 DE LAUX
 20 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses de l'abbaye de SOULAC (Gironde)
 EN VENTE PAR LE PRINCE EN LAN Pierre BOURSAUD
 Fondée en 1817. — Poudre, bibe: 1 fr. 25 1/2 Pâte, bibe: 3 fr. 25
 Agent général: SEGUIN 2, rue Huguette, 50 tours à Cahors, chez M. BILLY, conf. boule. nord
 Se trouve à Cahors, chez Brelly, parfumeur boulevard Nord; Dides aîné, boulevard Sud.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses de l'abbaye de SOULAC (Gironde)
 EN VENTE PAR LE PRINCE EN LAN Pierre BOURSAUD
 Fondée en 1817. — Poudre, bibe: 1 fr. 25 1/2 Pâte, bibe: 3 fr. 25
 Agent général: SEGUIN 2, rue Huguette, 50 tours à Cahors, chez M. BILLY, conf. boule. nord
 Le Propriétaire-Gérant A Layten.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
 avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
 La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.
 Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
 Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
 Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881
PHARMACIE CENTRALE
 DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
 Successeur de F. VINEL.
 La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.
 Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles de Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881
Maison Doucède
 CAHORS. — Rue de la Liberté.
 M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.
 Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.
 M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES
 On demande à louer à Cahors avec bail
UNE MAISON
 Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.
 Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à
M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).